



SE
CONNECTER



CRÉER UN
COMPTE



DIAPASON

Avec son espace scénique de 65m², le Diapason est idéal pour l'organisation de concert de spectacles !

Vous souhaitez organiser un événement ?

Toutes vos démarches via un formulaire unique, sur Icitoyen !



**JE SUIS UNE ASSOCIATION ET J'ORGANISE UN
ÉVÉNEMENT ASSOCIATIF**

Le Diapason est situé 25 boulevard de Thiers à Roanne.



Quelle est l'offre technique de la salle ?

La salle a une superficie de 143m², et est composée :

- ▶ d'un espace scénique intégré
- ▶ de loges,
- ▶ d'une cuisine,
- ▶ de deux locaux de stockage de matériel,
- ▶ d'un local d'entretien,
- ▶ d'un local déchet,
- ▶ d'un espace d'accueil billetterie.

La salle peut se présenter sous deux configurations : une configuration gradins déployés pour les spectacles et les conférences et une configu

Quelle est la capacité de la salle ?

Au maximum, la salle peut contenir 250 personnes debout et 180 personnes assises.

Qui peut pré-réserver cette salle ?

La salle peut être réservée par :

- ▶ les associations roannaises et non roannaises,
- ▶ les comités d'entreprises roannais et non roannais,
- ▶ les particuliers roannais et non roannais,
- ▶ les autres organismes roannais (partis politiques, syndicats, banques, mutuelles, régies immobilières...)
- ▶ les collectivités,
- ▶ les sociétés commerciales roannaises et non roannaises,
- ▶ les artistes,
- ▶ les tourneurs,
- ▶ les producteurs roannais et non roannais.

Quelles manifestations peuvent être organisées ?

Il est possible d'organiser des manifestations privées et associatives :

- ▶ cérémonies,
- ▶ vins d'honneur,
- ▶ réceptions,
- ▶ repas,
- ▶ arbres de Noël,
- ▶ réunions politiques et syndicales,
- ▶ spectacles payants ou gratuits.

Combien coûte la location de cette salle ?

Le Diapason est un équipement payant. Les associations roannaises peuvent bénéficier de leur gratuité annuelle en réservant la salle du Diapason. Toutefois, la régie son et les gradins restent payant d'informations, consulter le règlement de la salle.

● TÉLÉCHARGER

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

- ▶ RÈGLEMENT INTÉRIEUR - DIAPASON

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

- ▶ RÈGLEMENT GÉNÉRAL - SALLES MUNICIPALES DE LA VILLE DE ROANI

● EN COMPLÉMENT

Comment réserver une salle

Il est possible de pré-réserver les salles municipales qui sont mises à disposition par la Ville de Roanne.



▶ [En savoir plus](#)

SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET SPORTIVE
PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE
BP 90512 - 42328 ROANNE CEDEX

VILLE
PLACE DE
BP 90512 - 4

DU LUNDI AU JEUDI DE 9H À 12H ET DE 13H30 DU LUNDI AU JEUDI

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.

[✓ Tout accepter](#)

[✗ Tout refuser](#)

[Personnaliser](#)